



SEL de Magny en Vexin et ses alentours

Bulletin d'adhésion annuelle

du 1^{er} Septembre 2024 au 31 décembre 2025

- 1^{ère} inscription
- Réinscription

À remplir en lettres majuscules y compris l'adresse mail

CIVILITÉ : M MME NOM :

PRÉNOM : DATE DE NAISSANCE :

TÉLÉPHONE (Fixe) : (portable) :

MAIL : (un par adhérent) :@.....

ADRESSE :

Engagements : - Je déclare par la présente m'engager à prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur qui sont mis à ma disposition, et m'engage à respecter la Charte ci-jointe au verso.

- J'ai pris bonne note des droits et devoirs des membres et je m'engage à ne pas divulguer à l'extérieur de l'association les coordonnées de ses membres, ni à diffuser aucune photo ou vidéo sans l'accord des personnes concernées et ainsi respecter la politique de confidentialité du Règlement Général sur la Protection des Données.

Droit à l'image : J'autorise l'utilisation de mon image dans le cadre des activités de SEL de Magny et ses alentours

Oui Non

Signature précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé"

Le : / /

Fait à :

À FAIRE PARVENIR - par courrier à association SEL'idarités magnytoises, Espace Marianne, 3 boulevard des Cordeliers, 95420 Magny-en-Vexin

- ou par mail à l'adresse solidaritesmagnytoises@gmail.com

L'adhésion est gratuite mais un don est possible pour nous aider à couvrir les frais d'assurance, internet, publicité, divers ...) laissé à votre libre appréciation, préciser pour votre don :

- en espèces par chèque Virement IBAN : FR 76 30066109010002044420107

Chèque à l'ordre de : association SEL'idarités magnytoises

CHARTRE "L'Esprit du SEL"

Le SEL est un système d'échange qui s'inscrit dans la perspective d'une **alternative au système économique actuel**.

Par sa réflexion et ses pratiques, il participe à la transition vers une société plus juste, respectueuse des êtres humains et de l'environnement.

Adhérer à un SEL c'est :

Article 1 - Affirmer : "le lien est plus important que le bien".

Article 2 - Échanger dans le respect, l'intérêt mutuel et collectif, en développant des pratiques d'échanges. La valeur de ces échanges est basée sur le temps, exprimée en unités locales, de manière équitable, sans référence au système mercantile.

Article 3 - Révéler, reconnaître, valoriser et transmettre les savoirs, les savoir-faire et l'expérience par l'échange, la coopération, la solidarité, la réciprocité et le savoir-être.

Article 4 - Développer et expérimenter une vision transformatrice de la société, des pratiques démocratiques au sein des Sel par l'implication et la prise de responsabilités individuelle et collective.

Article 5 - S'inscrire dans une dynamique de prise de conscience de son impact sur l'environnement. Eviter le gaspillage et la surconsommation.

Article 6 - Fonctionner en toute indépendance vis-à-vis des partis politiques, des mouvements religieux ou sectaires et interdire tout prosélytisme en leur faveur. Exclure tout propos et comportement discriminatoire.

Chaque SEL est une source de développement des valeurs individuelles libérant des forces nouvelles qui prépareront une société plus juste, plus fraternelle où chacun retrouvera sa place.

"La rencontre de l'autre vaut tout l'or du monde"

Politique de confidentialité : mise en conformité de la charte avec le RGPD()*

Adhérer au SEL c'est également :

- Faciliter les liens entre les membres du SEL par le partage effectif, réciproque et sincère de coordonnées fiables entre eux.

- Veiller via des sites protégés ou par tout autre moyen à assurer la non divulgation de ces informations à des tiers non adhérents au Système d'Echange Local et à la conservation des données personnelles en conformité avec la loi.

() Atelier charte journées nationales de Pierrefitte ès Bois août 2021*